



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 1952

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les propositions du rapport Grunspan relatives à l'évolution des logements-foyers, concernant plus particulièrement le chapitre sur la sécurité incendie. Il souhaiterait connaître ses intentions sur la proposition visant à permettre à un logement-foyer ayant un GMP inférieur à 300 de déroger au nouveau type J et de rester régi, en matière de sécurité incendie, par la réglementation « habitation ». De plus, il lui demande si une période transitoire avant d'appliquer le nouveau type J pourrait être accordée aux logements-foyers.

Texte de la réponse

Dans le prolongement du rapport réalisé par M. Jean-Pierre Grunspan sur les logements-foyers pour personnes âgées, une étude sur la sécurité incendie des foyers existants pour personnes âgées, copilotée avec les ministères de l'intérieur et des affaires sociales, est en cours de lancement. Celle-ci devra, en se fondant sur une analyse des causes réelles des situations à risques, permettre de déterminer la nature des préconisations les plus appropriées pour bénéficier d'une efficacité renforcée en matière de sécurité incendie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1952

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2916

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8211